



Si vous avez été désigné à titre d'intimé ou de personne touchée dans une *Requête déposée par la Commission ontarienne des droits de la personne* (la Commission) (Formule 7) auprès du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario, vous pouvez y répondre en remplissant la présente *Défense à une requête déposée par la Commission ontarienne des droits de la personne* (Formule 8).

Si vous omettez de remettre et de déposer une Formule 8 remplie conformément aux règles du Tribunal, vous pouvez être réputé avoir accepté toutes les allégations formulées dans la requête. Le Tribunal pourra alors décider de ne pas vous envoyer d'autres avis et de poursuivre le traitement de la requête sans autre participation de votre part, en se basant uniquement sur les documents dûment déposés.

Dans les 45 jours suivant le dépôt de la ou des Défenses, le Tribunal convoquera à une conférence relative à la cause l'ensemble des parties et des personnes touchées, afin de discuter de la conduite de l'instance.

**Pour répondre, procédez comme suit :**

1. Remplissez la présente Formule 8.
2. Remettez une copie de la Formule 8 à la Commission et à toutes les autres parties ou personnes touchées qui sont désignées dans la requête.
3. Remplissez une *Attestation de remise* (Formule 23).
4. Déposez auprès du Tribunal la Formule 8 et la Formule 23.

La défense dûment remplie doit être remise et déposée auprès du Tribunal au plus tard **60 jours** après que la Formule 7 vous a été remise.

**Téléchargez les formules**

Téléchargez les formules à partir du site Web du TDPO à \_\_\_\_\_ sous l'onglet « Formules et dépôt ». Pour obtenir des copies sur papier ou dans un format accessible, veuillez en faire la demande au :

Tribunal des droits de la personne de l'Ontario  
15, rue Grosvenor, rez-de-chaussée  
Toronto (Ontario) M7A 2G6

Tél. : 416 326-1312      Sans frais : 1 866 598-0322  
ATS : 416 326-2027      Sans frais : 1 866 607-1240  
Courriel :



**Remarque :** Veuillez remplir la présente formule en entier, à l'aide du **Guide de l'intimé**. Si votre formule n'est pas dûment remplie, il se peut que le Tribunal vous la renvoie sans l'avoir acceptée. Si vous présentez votre requête sur papier, veuillez écrire en lettres moulées et vous assurer que les renseignements que vous fournissez soient lisibles. À la fin de la présente formule, on vous demande de signer une déclaration confirmant que les renseignements contenus dans votre défense sont exacts et complets (si vous êtes un avocat ou un représentant légal qui aide l'intimé à remplir cette Formule 8, veuillez vous reporter à la **Directive de pratique sur le dépôt électronique par un représentant titulaire d'un permis**).

L'intimé doit déposer une formule de défense dûment remplie au plus tard 60 jours après la requête Formule 7 lui été remise par la Commission.

Numéro de dossier du tribunal :	
---------------------------------	--

**Coordonnées de l'intimé**

**1. Coordonnées de l'intimé – organisation**

Coordonnées de l'organisation intimée – personne morale, association ou groupe. Veuillez remplir la section suivante et passer à la section 3.

Nom officiel de l'organisation

Type d'organisation :

- Personne morale
- Association
- Entreprise à propriétaire unique
- Entité sans personnalité morale
- Autre, précisez :

Nom de la personne autorisée à négocier et à prendre des engagements relativement à la présente requête au nom de l'organisation :

Prénom		Nom de famille		Titre	
N°	Rue			App. / Bureau	
Ville		Province	Code postal	Courriel	
Tél. (jour)		Tél. cell.		Télééc.	ATS

Quel est le meilleur moyen de vous transmettre des documents?  Courrier  Courriel  Téléc.  
(Si vous cochez la case « courriel », vous consentez à ce que tous les documents soient transmis par courriel.)

## 2. Coordonnées de l'intimé – particulier

Si vous avez été désigné à titre de particulier intimé, veuillez remplir la section suivante et passer à la section 3.

Prénom		Nom de famille		
N°	Rue			App. / Bureau
Ville		Province	Code postal	Courriel
Tél. (jour)	Tél. cell.		Télec.	ATS

Quel est le meilleur moyen de vous transmettre des documents?  Courrier  Courriel  Téléc.  
(Si vous cochez la case « courriel », vous consentez à ce que tous les documents soient transmis par courriel.)

## 3. Coordonnées du représentant

Remplissez cette section uniquement si vous autorisez un avocat ou un autre représentant à agir en votre nom.

J'autorise la personne et/ou l'organisation ci-dessous désignée à me représenter.

Prénom		Nom de famille		
Organisation (le cas échéant)				N° du BHC (le cas échéant)
N°	Rue			App. / Bureau
Ville		Province	Code postal	Courriel
Tél. (jour)	Tél. cell.		Télec.	ATS

Quel est le meilleur moyen de transmettre des documents à votre représentant?

Courrier  Courriel  Téléc.

(Si vous cochez la case « courriel », vous consentez à ce que tous les documents soient transmis par courriel.)

## Défense quant aux allégations formulées dans la requête

Veuillez résumer les faits et les défenses à l'appui de votre défense à une requête. Voir le **Guide de l'intimé**. Si vous remplissez la formule sur papier et qu'il vous faut un supplément d'espace, joignez des pages supplémentaires et numérotez-les.

**Veuillez inclure dans votre défense :**

- toute observation que vous présentez indiquant que la requête n'est pas du ressort du Tribunal;
- les faits allégués avec lesquels vous êtes d'accord;
- les faits allégués avec lesquels vous êtes en désaccord;
- tout élément d'information supplémentaire sur lequel vous comptez vous appuyer;
- toute défense sur laquelle vous comptez vous appuyer.

**4. Quelle est votre position sur chacun des faits importants et des questions soulevés dans la requête de la Commission?**

**5. Sur quels faits importants comptez-vous vous appuyer?**

**6. En quoi consiste votre défense aux mesures de réparation que demande la Commission?**

**Médiation**

**7. Recours à la médiation pour résoudre la requête**

La médiation est l'un des moyens utilisés par le Tribunal pour tenter de résoudre les litiges. C'est une procédure moins formelle que l'audience. Il ne peut y avoir médiation que si les deux parties y consentent. Un membre du Tribunal sera chargé d'agir en tant que médiateur. Il vous rencontrera pour discuter de votre Défense. Il rencontrera également le requérant, pour essayer de parvenir à une solution acceptable pour les deux parties. Si toutes les questions ne sont pas réglées grâce à la médiation, le Tribunal tiendra une audience, placée sous la présidence d'un autre membre. La médiation a un caractère strictement confidentiel.

Acceptez-vous de recourir à la médiation?  Oui

## Documents à l'appui de votre défense

### 8. Documents importants en votre possession

Si vous avez en votre possession des documents qui sont importants pour votre défense, veuillez les énumérer ici. N'inscrivez que les plus importants. Indiquez si les documents sont protégés par privilège. Voir le **Guide de l'intimé**.

**Remarque : Vous n'êtes pas tenu d'envoyer des copies des documents à ce stade. Cependant, si vous décidez de joindre à votre défense des copies des documents énumérés ci-dessous, sachez qu'elles seront transmises aux autres parties avec votre défense.**

Titre du document	Pourquoi ce document est important pour la défense

### 9. Documents importants en la possession de la Commission

Si vous croyez que la Commission a en sa possession des documents que vous n'avez pas et qui sont importants pour votre défense, veuillez les énumérer ici. N'inscrivez que les plus importants.

Titre du document	Pourquoi ce document est important pour la défense

## 10. Documents importants en la possession d'une autre personne ou organisation

Si vous croyez qu'une autre personne ou organisation a en sa possession des documents que vous n'avez pas et qui sont importants pour votre défense, veuillez les énumérer ici. N'inscrivez que les plus importants.

Titre du document	Pourquoi ce document est important pour la défense	Nom de la personne qui a le document en sa possession

## 11. Déclaration et signature

**Consigne : Ne signez votre défense que si vous êtes certain de bien comprendre ce que vous y déclarez.**

### Déclaration :

À ma connaissance, les renseignements que renferme ma défense sont exacts et complets.

Je sais que des renseignements touchant ma défense peuvent être rendus publics lors d'une audience, par une décision écrite ou autrement, conformément aux politiques du Tribunal.

Je sais aussi que le Tribunal peut être tenu de divulguer les renseignements demandés en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

Nom :	
Signature :	Date: (jj/mm/aaaa)

Inscrivez un « x » dans la case si vous déposez votre défense par voie électronique. Ce « x » représente votre signature. Vous devez inscrire la date du jour à l'endroit prévu à cet effet ci-dessus.

## Adaptation requise

Si des mesures d'adaptation vous sont nécessaires en raison de besoins reconnus par le *Code*, veuillez en aviser le greffier, à \_\_\_\_\_ ou par

Tél. : 416-326-1519      Sans frais : 1-866-598-0322

ATS : 416-326-2027      Sans frais : 1-866-607-1240

### Collecte de renseignements personnels

Aux termes du *Code des droits de la personne*, le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario (TDPO) a le droit de recueillir les renseignements personnels demandés dans le présent formulaire. Nous utilisons ces renseignements pour régler votre requête. Une fois que vous avez déposé le formulaire, vos renseignements peuvent aussi être rendus publics. Si vous avez des questions sur la façon dont le TDPO utilise vos renseignements personnels, communiquez avec le TDPO au 416 326-1312 ou au 1 866 598-0322 (sans frais).